



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2017

Sous la présidence de **Monsieur Laurent LERCH, Maire.**

Etaient présents : 26

Etaient absents excusés : 8

--oo0oo--

1. Budget primitif 2017 (budget principal et budgets annexes)

La proposition de budget 2017 et ses annexes reprennent dans ses comptes la synthèse des réunions de la commission des finances (14 et 23 mars et 4 avril 2017), et des orientations budgétaires (3 avril 2017).

Plus de 3 M€ sont inscrits en investissement dans les différents budgets, la commune pourra bénéficier de 1,2 M€ d'aides et dispose de 865 K€ d'autofinancement.

Elle consacre l'essentiel de son programme d'investissement du budget principal aux voiries (1,2 K€).

Ainsi, la réhabilitation des rues de certains quartiers du centre-ville arrive au terme d'une programmation de travaux complets. La rue des Gants, et la rue des Coins profiteront de la mise en œuvre de leur aménagement définitif, après avoir bénéficié de la rénovation des réseaux de l'eau potable, de l'assainissement et du réseau électrique et téléphonique.

Les premiers aménagements de sécurité seront également installés suite aux conclusions de l'étude de sécurité. Le carrefour église/sortie de l'école Pasteur, la sortie de la rue de l'Abattoir, la poursuite des mises aux normes PMR seront privilégiés.

Les actions programmées en faveur de la revitalisation du bourg-centre sont détachées dans une opération distincte et concernent le réaménagement de la place des Alliés, la signalétique et la réalisation d'un parking. La réalisation de cette opération est conditionnée par l'obtention des subventions qui y sont rattachées.

Enfin la dégradation de certaines voiries suite aux dernières conditions hivernales impliquera la mise en œuvre d'enrobés de chaussée.

Les bâtiments (135 K€) seront investis par des programmes d'accessibilité, d'isolation ou de sécurité. Une partie des fenêtres de l'école « les Abeilles » sera remplacée, comme les baies vitrées de l'école Pasteur. La salle polyvalente de Niederbruck bénéficiera d'un nouvel agencement avec l'adjonction des transformations liées aux conditions d'accessibilité. Le programme de la rénovation de l'église sera déterminé au cours de cette année.

Les acquisitions (130 K€) de matériel technique ou de bureau, de véhicules s'inscrivent dans le cycle de renouvellement financées par les amortissements.

Le prévisionnel du fonctionnement dégage un crédit disponible aux opérations d'investissements à hauteur de 774 K€.

Conformément aux orientations retenues par la commission des finances du 4 avril 2017 le financement du programme des investissements nécessite un apport financier prévisionnel de 550 000 €. Il devrait se décomposer en une partie emprunt et une partie vente d'immeubles. Au tableau des opérations d'investissement prévues, (joint à la note de

synthèse), s'ajoutera la rénovation de la rue de la Gare. Dès l'approbation du budget, les travaux pourront être engagés en tenant compte d'un emprunt de 360 000 €. La commission des finances se réunira fin septembre 2017 afin d'analyser la situation pour valider la suite du programme des investissements et de son financement.

En fonctionnement la recherche d'économies se poursuivra. Les prévisions sont ainsi ramenées aux chiffres 2015 avec des ajustements des dépenses à caractère général notamment dans les achats d'énergie, fournitures diverses, autres services extérieurs. La répartition du FPIC reste en instance, faute d'éléments ce budget double les crédits de ce chapitre.

La masse salariale devra prendre en compte les augmentations statutaires, de cotisations patronales, du retour du personnel en congé longue durée, de la consolidation d'un contrat aidé. Ces paramètres se chiffrent à un total prévisionnel de + 47K€. Le budget enregistre néanmoins les participations des budgets annexes 194 800 € et la dotation des contrats aidés 43 000 €.

L'équilibre du fonctionnement se traduit par une marge de financement de l'investissement 744 575 € et d'une dotation aux amortissements de 153 000 €

Le budget sera voté par chapitre et par fonction.

Communes déléguées

Conformément à la charte, les communes déléguées disposent de crédits de fonctionnement destinés à la gestion et à l'animation locale et à la maîtrise des combustibles 75 000 €. Ces dotations sont déterminées sur la base du budget global de fonctionnement des communes à savoir 206 100 € pour Masevaux, 29 900 € pour Niederbruck (p 9).

Budget annexe de la forêt

Les prévisions de dépenses et de recettes traduisent le plan de coupe et des travaux adopté lors de la séance du 29 novembre 2016.

La prévision du virement des crédits de fonctionnement à l'investissement est estimée à 109 082 €. Celle-ci constitue une réserve pour 70 000 € afin d'assurer le financement de l'annuité des emprunts des exercices 2018 et 2019. En effet le volume prévisible d'exploitation ne devrait pas dépasser 4 900 m³ en 2018.

Budget annexe de l'eau

Le programme pluriannuel de sécurisation de l'alimentation en eau potable avec les travaux de mises aux normes des installations (total 900 K€) mobilisera ce service. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Département participent au financement de ces travaux (465 K€). La Ville maître d'ouvrage percevra le remboursement des communes partenaires de l'opération (136 K€). Il est inscrit une prévision d'emprunt (180 K€). Cependant la capacité d'autofinancement abondée par la dotation aux amortissements de 90 K€, devrait couvrir les dépenses qui seront engagées pour la tranche 1. Le différent du versement des subventions nécessitera le recours à une ligne de trésorerie.

La poursuite de la pose des compteurs tant à Niederbruck qu'à Masevaux est également prévue. Pour l'année 2017 le prix de la redevance pourra être maintenu.

Budget annexe de l'assainissement

L'étude diagnostic du réseau (120 K€) subventionnée par l'agence de l'eau priorisera les ouvrages nécessaires. Les économies de fonctionnement de la station sont attendues, notamment dans les fournitures d'exploitation et d'astreintes de personnel.

La mise à disposition du personnel de la Ville à la communauté de communes pour une mission SPANC, prépare les projets de transfert de compétence.

La dotation aux amortissements assure un autofinancement de travaux de 150 K€.

Budget annexe du domaine de Houppach

Les recettes prévisionnelles 2017 pourront assurer le financement des annuités des emprunts, et une prise en charge de frais d'amélioration des conditions d'hébergement. Une nouvelle tarification et commercialisation sera étudiée en cours d'année.

Ce budget comprend dans son programme d'investissement, l'aménagement de l'espace ludique. Cette inscription dans ce budget annexe est justifiée par l'intérêt et l'objectif visé par le projet de développement et de valorisation du site.

Budget du CCAS

Le conseil d'administration du CCAS vous soumet l'élaboration d'un budget avec une prévision d'aide aux personnes nécessiteuses de 10 000 € et d'un crédit de subvention aux associations caritatives de 2 000 €.

Le conseil ;

Vu le rapport des orientations budgétaires 2017 exposé et voté par le conseil le 3 avril 2017 ;
Après avis de la commission des finances en date des 14 et 23 mars et 4 avril 2017, du conseil communal de Masevaux en date du 10 avril 2017 et du conseil communal de Niederbruck du 11 avril 2017 ;

Vu les rapports des séances de la commission des finances ;

Vu le tableau des investissements annexé à la note de synthèse de la présente séance ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Raymond TROMMENSCHLAGER, adjoint au maire chargé des finances communales ;

Le **budget principal** s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

Budget Principal	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 908 066.46 €	2 908 066.46 €
Fonctionnement	3 808 925.66 €	3 808 925.66 €
Total	6 716 992.12 €	6 716 992.12 €

Le **budget annexe forêt** s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

Budget Forêt	DEPENSES	RECETTES
Investissement	149 210.73 €	149 210.73 €
Fonctionnement	393 433.47 €	393 433.47 €
Total	542 644.20 €	542 644.20 €

Le **budget annexe eau** s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

Budget Eau	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 089 573.07 €	1 089 573.07 €
Fonctionnement	949 678.13 €	949 678.13 €
Total	2 039 251.20 €	2 039 251.20 €

Le **budget annexe assainissement** s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

Budget Assainissement	DEPENSES	RECETTES
Investissement	639 833.78 €	639 833.78 €
Fonctionnement	812 054.21 €	812 054.21 €
Total	1 451 887.99 €	1 451 887.99 €

Le **budget annexe domaine de Houppach** s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

Budget Domaine Houppach	DEPENSES	RECETTES
Investissement	184 988.49 €	184 988.49 €
Fonctionnement	55 515.16 €	55 515.16 €
Total	240 503.65 €	240 503.65 €

Le **budget annexe du CCAS** s'équilibre en investissement et fonctionnement comme suit :

Budget CCAS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	13 708.65 €	13 708.65 €
Total	13 708.65 €	13 708.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'**approuver** le budget annexe 2017 : domaine Houppach ainsi présenté, par 10 abstentions et 23 voix pour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'**approuver** le budget primitif principal et ses annexes : eau, assainissement, forêt, CCAS, de l'exercice 2017 ainsi présentés ;
- de **préciser** que les crédits sont votés au niveau du chapitre et fonction pour les sections fonctionnement et investissement ;
- d'**approuver** le versement de la subvention de 1 760 € au profit du GAS.

2. Fiscalité locale – vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2017. Le produit 2017 des 4 taxes notifié par l'administration fiscale est en augmentation de 75 921 € par rapport aux produits enregistrés au compte administratif 2016. Il rappelle la décision du conseil municipal en date du 29 septembre 2016 relative ; aux abattements de la taxe d'habitation, de l'instauration d'une intégration fiscale progressive des taux de taxe d'habitation sur une durée de 5 ans, et du taux de la cotisation foncière entreprise sur une durée de 9 ans et enfin de l'instauration de nouveaux barèmes des bases minimums.

Le taux moyen pondéré de la taxe d'habitation notifié et de 10,79% conforme aux prévisions, tout comme celui de la CFE fixé à 16,59 %. A noter l'évolution des différentes bases (+ 0.4% sur toutes les valeurs locatives).

Conformément à l'engagement de la nouvelle municipalité pour une stabilité fiscale, l'équilibre du budget 2017 tient compte d'un produit attendu de 1 202 680 €, sans augmentation des taux par rapport à ceux définis dans le cadre de l'uniformisation des taux suivant la délibération du 29 septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les taxes locales pour l'année 2017 comme suit :

LIBELLES	Taux 2017	BASES €	PRODUIT €
Habitation	10.79	3 839 000	414 228
Foncier Bâti	9.48	4 676 000	443 285
Foncier Non-Bâti	66.15	80 900	53 515
Cotisation foncière des entreprises	16.59	1 758 000	291 652
TOTAL			1 202 680

4. Communauté de Communes – modification des statuts

Monsieur Maire informe les membres du conseil municipal que l'article 68-I de la loi NOTRe du 7 août 2015 stipule que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) existants à la date de publication de la présente loi doivent, avant le 31 décembre 2016, mettre en conformité leurs statuts avec les dispositions de la loi relatives aux [compétences](#), et ce à la majorité qualifiée des membres.

Cette mise en conformité repose sur les points suivants :

- reclassement des compétences : certaines compétences étaient jusque-là optionnelles ou facultatives et deviennent obligatoires ;
- ajout de compétences : d'autres compétences obligatoires ou optionnelles ont été créées par la loi ;
- libellé des compétences : les statuts doivent reprendre, en ce qui concerne les compétences obligatoires et optionnelles, le libellé exact des compétences de l'article L. 5214-16 du CGCT ;
- intérêt communautaire et statuts : toute définition de l'intérêt communautaire doit être supprimée des statuts et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire;

La nouvelle rédaction des statuts est présentée au conseil municipal et annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 32 voix pour et 1 voix contre d'approuver cette [modification des statuts](#).

5. Divers

Eclairage public : le paramétrage de l'éclairage des ampoules LED apporte une ambiance et luminosité surprenante, voire inadaptée. Une commission technique étudiera sa version définitive.

Brigades Vertes : la dernière réunion du syndicat prépare la dissolution annoncée de cette entité. Elle a souligné le manque de solidarité de certaines communes qui n'ont pas renouvelé leur adhésion.

Compteur Lincky : un débat est sollicité.

Eau Potable : la production d'eau potable des différentes sources de captages atteint des seuils équivalents à ceux enregistrés en 1976.

*MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le 21 avril 2017,
Laurent LERCH, Maire de Masevaux-Niederbruck*